

Ligue Méditerranéenne de Billard

Assemblée Générale Du samedi 31 août 2024 à 14 heures

Vous allez participer à une AG électorale.

Comment ça marche ?

Il faut distinguer les **instances** et les **fonctions** ainsi que leurs modes de désignation:

Instances	Désignation	Référence
Le Comité Directeur	Membres élus en AG	Statuts : Art 14
Le Bureau	Membres élus par le Comité Directeur	Statuts : Art 23 Règlement intérieur : Art 2.3.1
Les commissions	Le Comité Directeur institue les commissions	Statuts : Art 28
Fonctions	Désignation	
Président	Elu en AG sur proposition du Comité Directeur	Statuts : Art 19
Trésorier	Elu au Bureau par le Comité Directeur	Règlement intérieur : Art 2.2.1
Secrétaire		
Vice-président /adjoints		

NB : Pour les détails, rôle de chacun et fonctionnement, se référer au Règlement Intérieur de la LMB.

1 – Vote 1 - Point 8 : Renouvellement total du Comité Directeur

Les candidats au Comité Directeur devront faire acte de candidature en utilisant le formulaire téléchargeable sur le site LMB et également en PJ :

« Téléchargement pièces officielles »



« Formulaire demande de candidature »

2 –Vote 2 - Point 9 : Election du Président

Le Comité Directeur, nouvellement élu, présente son candidat au poste de Président qui est soumis au vote de l'AG

Pour information :

- Election du Bureau

Le Comité Directeur élit les candidats aux différentes fonctions.

- les commissions

Le Comité Directeur institue les Commissions.

Roger NATELLA
Secrétaire